



**Bureau de normalisation
du Québec**

BNQ is a member of the National Standards System (NSS).

Rapport public SFI®

GROUPE FORESTRA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE

4910, boulevard Talbot

Saguenay (Québec), Canada, G7N 1A3

SOMMAIRE DE L'AUDIT DE D'ENREGISTREMENT RÉALISÉ EN 2014-2015

Programme Sustainable Forestry Initiative® (SFI) 2010-2014

Présentation du participant au programme SFI

Depuis le 1er janvier 2015, Groupe Forestra Coopérative Forestière est une nouvelle coopérative issue de la fusion des Coopératives forestières de Laterrière et de Ste-Rose.

La Coopérative forestière Laterrière, fondée en 1960, réalisait des travaux dans le domaine de l'aménagement forestier et de la production de plants avec sa filiale, Pépinière Laterrière, fondée en 1985.

La Coopérative forestière de Ste-Rose, fondée en 1944, opérait également dans le domaine de l'aménagement et de la récolte forestière.

En mai 2011, afin de développer une nouvelle filière soit la biomasse forestière à des fins énergétiques, les deux coopératives forestières créèrent une filiale à parts égales via une compagnie (9232-7691 QUÉBEC Inc.). Cette compagnie fut également fusionnée aux deux coopératives afin de ne créer qu'une seule entité soit Groupe Forestra Coopérative Forestière. Cette dernière n'a qu'une seule filiale à part entière soit Pépinière Laterrière Inc.

En plus de s'assurer du développement de la biomasse forestière, cette filiale incorporée assura les contrats au niveau de la récolte forestière avec différents clients depuis sa création.

Pour ses clients et dans le cadre de son permis de récolte afin d'approvisionner une usine (PRAU) de transformation du bois, la coopérative réalise annuellement des opérations forestières comprenant la récolte et le transport de bois à la hauteur de 200 000 m³, et ce, en plus de construire les chemins forestiers nécessaires à ses activités. La coopérative est aussi active dans le domaine de la biomasse forestière, notamment par le biais de son entente d'attribution de biomasse forestière de 133 000 tonnes métriques vertes par année. Au niveau des travaux sylvicoles, elle réalise annuellement 1400 hectares d'éclaircie précommerciale et reboise un million de plants. Finalement, sa filiale, Pépinière Laterrière Inc., produit annuellement près de 12 millions de plants résineux en récipient destinés au reboisement sur les terres du domaine de l'État.

Pour la saison 2015-2016, Groupe Forestra Coopérative Forestière génèrera plus de 175 emplois dont la majorité des travailleurs sont membres de la coopérative. Les principaux secteurs d'activités se situent au niveau de la Réserve Faunique des Laurentides et des Monts-Valin.



**Bureau de normalisation
du Québec**

BNQ is a member of the National Standards System (NSS).

Rapport public SFI®

Portée de la certification SFI 2010-2014 (Certificat BNQ 48469-1)

La portée de la certification à SFI 2010-2014 s'établit comme suit :

« Aménagement forestier durable incluant la planification de l'aménagement forestier, le réseau routier, la récolte, le chargement et le transport du bois, la sylviculture, le suivi et le contrôle forestier et les services de soutien pour les territoires forestiers suivants : Saguenay (UA* 23-52) et Métabetchouan (UA 23-51) et incluant les objectifs SFI 1 à 7 (objectifs d'aménagement forestier) et 14 à 20 (objectifs de système de gestion d'aménagement forestier) »

Les objectifs SFI 8 à 10 (objectifs d'approvisionnement en fibre aux États-Unis et au Canada) et 11 à 13 (objectifs d'approvisionnement en fibre hors des États-Unis et du Canada) sont exclus de la portée de cette certification

*UA: Unité d'aménagement forestier

Processus de vérification

Les 26-27-28 janvier 2015, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) a réalisé un audit d'enregistrement à la norme SFI 2010-2014 chez Groupe Forestra Coopérative Forestière. Le processus d'audit a débuté à la fin novembre 2014 par la réalisation de la première étape du processus d'audit, c'est-à-dire la revue documentaire.

Les objectifs du présent audit de maintien SFI 2010-2014 étaient de vérifier le niveau de mise en œuvre et de conformité des programmes du participant à la norme SFI 2010-2014 (principes, politique, objectifs, mesures de performance et indicateurs).

L'audit a été réalisé par Monsieur Steve Drolet, ingénieur forestier, auditeur responsable. M. Drolet a été piloté lors de cet audit de qualification par Madame Anne-Marie Gauthier, ingénieur forestier et responsable de programme SFI au BNQ.

L'évaluation du programme SFI s'est déroulée conformément au plan d'audit et aux procédures du BNQ. L'auditeur du BNQ a vérifié la documentation du programme et les documents opérationnels du service forestier. Il a également interrogé les employés et observés les opérations sur le terrain.

Parmi les personnes auditées (internes à la coopérative et mandataire de gestion du TFD) notons : Louis Pelletier, directeur général de la coopérative, Julie Deschesnes, Responsable SST et environnement, Simon Delisle-Boulianne, Ingénieur forestier, Mélissa Gauthier, Technicienne forestière et Caroline Lavoie, Ingénieure forestière pour le mandataire de gestion du TFD.

Une visite au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a également été réalisée, parmi les personnes auditées notons : Éric Gagné, Coordonnateur environnement régional, Annie Tremblay, Conseillère environnement régional, Steeve Coulombe, Aménagiste PAFI-T, Patrice Boucher, Responsable travaux non commerciaux et Dominic Déry, Responsable récolte et voirie

De plus, les secteurs forestiers et le personnel des opérations suivantes ont été visités :

Secteur Nison (UA 023-52) : deux entrepreneurs forestiers, un contremaître de l'entrepreneur, un opérateur d'abbateuse multifonctionnelle et un opérateur de transporteur.

Secteur Lecompte (UA 023-52) : un entrepreneur, un opérateur d'abbateuse multifonctionnelle, un opérateur de transporteur et opérateur de pelle mécanique.

Secteur Talbot (UA 023-52) : un contremaître de la coopérative, un entrepreneur un opérateur d'abbateuse multifonctionnelle et un opérateur de transporteur.

Mesure de performance et indicateurs modifiés

Aucun indicateur de la norme SFI 2010-2014 a été modifié par le participant au programme.

Résumé des constats de l'audit

Les points forts suivants ont été relevés lors de cet audit :

- Engagement de la direction envers la certification territoriale.
- Rapport d'audit interne et suivi des recommandations.
- Intégration des exigences de certifications aux contrats des enchérisseurs du Bureau de mise en marché des bois (BMMB).
- Niveau de sensibilisation du personnel de terrain des entrepreneurs aux bonnes pratiques, aux espèces menacées, à la protection des cours d'eau et à la protection de la régénération.
- Format et contenu générique du «Tableau_résultats d'évaluation mesures performance SFI_2014 ».

Les opportunités d'amélioration suivantes a été relevées lors de cet audit :

- Malgré la démarche faite par le requérant afin d'obtenir l'engagement des intervenants opérant sur le territoire (BGA, enchérisseurs du BMMB, Rexforêt,...) relatif à l'aménagement forestier durable, aux bonnes pratiques et au respect des lois et règlements, il y aurait lieu d'obtenir de manière plus formelle ces engagements écrits, incluant ceux relatifs au respect des lois sociales, comme celles couvrant les droits civils, l'égalité d'accès à l'emploi, la lutte contre la discrimination et le harcèlement, l'indemnisation des accidentés du travail, les droits des peuples autochtones, le droit à l'information des travailleurs et du public, la rémunération, le droit à la syndicalisation ainsi que la santé et la sécurité au travail.

- Malgré qu'un système d'identification et de veille légale ainsi que des exercices de vérification de conformité légale soient en place chez le requérant, la démonstration de la conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux applicables doit être réalisée chez l'ensemble des intervenants opérant sur le territoire forestier délimité (BGA, enchérisseurs du BMMB, Rexforêt,...) et non seulement pour les activités sous la supervision du requérant de la certification.
- Il a été mentionné au cours de l'audit sur le terrain qu'un ravage d'originaux détecté et rapporté à un contremaître par un opérateur en forêt n'avait pas fait l'objet de mesure de protection particulière.

Les trois (3) demandes d'action correctives (DAC) mineures suivantes a été relevées lors de cet audit :

Non-conformité 1 : Objectifs 16: Formation et éducation

Mesure de performance 16.1 : Les participants au Programme doivent exiger que le personnel et les entrepreneurs aient la formation nécessaire pour pouvoir s'acquitter de leurs responsabilités selon la norme SFI 2010-2014.

Indicateur 4 : Éducation et formation des entrepreneurs suffisantes eu égard à leurs rôles et responsabilités.

Non-conformité :

Malgré qu'ils aient reçu la formation nécessaire par rapport à leurs rôles et responsabilités en matière de récupération des déversements, les entrepreneurs n'avaient pas adéquatement mis à la disposition des opérateurs le matériel nécessaire en cas de déversement (matériel de récupération manquant, 1 cas; localisation inconnue, 2 cas; inaccessible, 1 cas).

Non-conformité 2 : Objectifs 18: Responsabilités de gestion sur les terres publiques

Mesure de performance 18.1 : Les participants au Programme ayant des responsabilités de gestion forestière sur des terres publiques doivent participer à l'élaboration des processus de planification et de gestion des terres publiques.

Indicateur 1: Participation aux activités de planification et de gestion des terres publiques

Non-conformité :

Les rôles et responsabilités des intervenants impliqués dans la gestion forestière des unités d'aménagement concernées par la certification et dans l'application des programmes des objectifs 1 à 7 de la norme ne sont pas clairement définis (requérant, mandataire de gestion, bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA), ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), Bureau de mise en marché des bois (BMMB), Rexforêt, table opérationnelle, table de certification,...).

Non-conformité 3 : Objectifs 20: Revue de direction et amélioration continue

Mesure de performance 20.1 : Les participants au Programme doivent établir un processus de revue de direction pour examiner les résultats et les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la norme SFI, et ce, afin d'apporter des améliorations appropriées aux programmes et d'en informer les employés.

Indicateur 2 : Communication des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs

Non-conformité :

Le processus utilisé par le requérant pour obtenir les indicateurs de suivi des objectifs et cibles contenus dans le document « Tableau_résultats d'évaluation mesures performance SFI_2014 » ne permet pas de fournir à la direction l'ensemble des résultats requis pour évaluer les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs (en particulier pour les objectifs 1 à 7).

Ces non-conformités ont été résolues par l'entreprise et les correctifs ont été acceptés par l'auditeur responsable le 27 février 2015. Un suivi de l'efficacité sera effectué à l'audit de surveillance en 2016.

Décision de certification

Le rapport de l'auditeur responsable SFI du BNQ a été produit et remis au client le 6 février 2015. Suite aux conclusions formulées par l'auditeur responsable et suite au résultat concluant de l'évaluation interne de l'ensemble du dossier, l'enregistrement au programme SFI a été confirmé le 13 avril 2015 par le BNQ.

Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

Le BNQ est un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des Normes (CCN). Le programme SFI fait entre autre partie de la portée de son accréditation.



**Bureau de normalisation
du Québec**

BNQ is a member of the National Standards System (NSS).

SFI® Public Report

GROUPE FORESTRA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE

4910, boulevard Talbot

Saguenay (Québec), Canada, G7N 1A3

SUMMARY OF REGISTRATION AUDIT CONDUCTED IN 2014-2015

Programme Sustainable Forestry Initiative® (SFI) 2010-2014

Presentation of the SFI Program Participant

On January 1, 2015, Groupe Forestra Coopérative Forestière was created as a new cooperative from a consolidation of the forestry cooperatives of Laterrière and Ste-Rose.

The Coopérative forestière Laterrière, founded in 1960, worked in forest management and plant production with its subsidiary, Pépinière Laterrière, founded in 1985.

The Coopérative forestière de Ste-Rose, founded in 1944, also worked in forest management and harvesting.

In May 2011, in order to develop a new subsidiary focused on forest biomass for energy purposes, the two forestry cooperatives created an equally shared subsidiary through another company (9232-7691 QUÉBEC Inc.). That company also merged with the two cooperatives in order to create a single entity, the Groupe Forestra Coopérative Forestière. The latter has only one subsidiary, fully owned, which is the Pépinière Laterrière Inc.

In addition to ensuring the development of forest biomass, the incorporated subsidiary also undertakes forest harvesting contracts for different clients.

For its clients and as a timber supply holder for a wood processing mill (PRAU), the cooperative's annual forestry operations include harvesting and transportation of some 200,000 m³ of wood, along with the construction of roads needed for its activities. The cooperative is also active in the forest biomass sector, in particular through a biomass distribution agreement that allows it to distribute some 133,000 green metric tonnes a year. In terms of silvicultural work, it annually undertakes some 1400 hectares of pre-commercial thinning activities and reforests one million plants. Finally, its subsidiary, Pépinière Laterrière Inc., annually produces nearly 12 million resinous seedlings in containers destined for the reforestation of land in the domain of the state.

For the 2015-2016 season, Groupe Forestra Coopérative Forestière will generate over 175 jobs mostly for workers who are members of the cooperative. The main sectors of activity are located in the Réserve Faunique des Laurentides and Monts-Valin.



**Bureau de normalisation
du Québec**

BNQ is a member of the National Standards System (NSS).

SFI® Public Report

Scope of SFI 2010-2014 Certification (BNQ 48469-1 Certificate)

The scope of SFI 2010-2014 certification is as follows:

“Sustainable forest management, including forest land management planning, forest road system works, harvesting, wood loading and transportation, silviculture, forest operations follow-up and control, along with support services for the following forest territories: *Saguenay (FMUs 23-52) and Métabetchouan (FMUs 23-51) and including SFI Objectives 1 to 7 (Forest Land Management Objectives) and SFI Objectives 14 to 20 (Forest Management System Objectives)*”.

SFI Objectives 8 to 10 (Fibre Sourcing Objectives within the United States and Canada) and SFI Objectives 11 to 13 (Fibre Sourcing by Facilities Enrolled in the SFI Program from Sources outside the United States and Canada) are excluded from the scope of this certification.

**FMUs: Forest Management Units.*

Verification Process

On January 26-27-28, 2015, the Bureau de normalisation du Québec (BNQ) conducted an SFI 2010-2014 registration audit at Groupe Forestra Coopérative Forestière. The audit process began at the end of November 2014 with the first stage in the audit process, which was the review of documents.

The objectives of the SFI 2010-2014 maintenance audit were to verify the implementation and conformance of the Participant's Programs in relation to the SFI 2010-2014 Standard (Principles, Policies, Objectives, Performance Measurements and Indicators).

The audit was conducted by Steve Drolet, Forest Engineer, Lead Auditor. During this qualification audit, Mr. Drolet was piloted by Anne-Marie Gauthier, Forest Engineer and SFI Program Manager at the BNQ.

The SFI program evaluation was conducted in conformity with the Audit Plan and BNQ procedures. The BNQ auditor verified program documentation and the forestry service's operational records. Employees were interviewed and field operations were observed.

The persons audited (within the cooperative and the Defined Forest Area (DFA) Beneficiaries' Representative) included Louis Pelletier, General Manager of the cooperative, Julie Deschesnes, SST and Environment Manager, Simon Delisle-Boulianne, Forest Engineer, Mélissa Gauthier, Forest Technician and Caroline Lavoie, Forest Engineer and DFA Beneficiaries' Representative.

A visit was also made to the Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) where the persons audited included Éric Gagné, Regional Environment Coordinator, Annie Tremblay, Regional Environment Advisor, Steeve Coulombe, PAFI-T Landscaper, Patrice Boucher, Non-Commercial Works Manager and Dominic Déry, Harvesting and Road Works Manager.

In addition, the following forest sectors and operational personnel were visited:

Nison Sector (FMUs 023-52): Two forestry contractors, one of the contractor's foremen, one multi-functional harvester operator and one carrier operator.

Lecompte Sector (FMUs 023-52): One contractor, one multi-functional harvester operator, one transporter operator and one power shovel operator.

Talbot Sector (FMUs 023-52): One of the cooperative's foreman, one contractor, one multi-functional harvester operator and one carrier operator.

Modified Performance Measures and Indicators

No indicators in the SFI 2010-2014 Standard had been modified by Program Participants.

Summary of Audit Findings

The following best practices were noted during this audit:

- Management's commitment toward territorial certification.
- Internal audit report and follow-up of recommendations.
- Integration of certification requirements into bidders' contracts at the Bureau de mise en marché des bois (BMMB).
- Good level of awareness among forestry contractors' personnel with regard to best practices, endangered wildlife, protection of waterways and regeneration protection.
- Generic format and contents of the SFI_2014 Table of Performance Measure Monitoring Results.

The following opportunities for improvement were noted during this audit:

- Despite the process undertaken to obtain the commitment of stakeholders operating on the territory (Timber Supply and Forest Management Agreement (TSFMA) holders, BMMB bidders, Rexforêt...) relating to sustainable forestry management, best practices and the respect of laws and regulations, there should be a more formal means of obtaining these written commitments, including commitments to comply with social laws, such as those covering civil rights, equal employment opportunities, anti-discrimination and anti-harassment measures, workers' compensation, indigenous peoples' rights, workers' and communities' right to know, prevailing wages, workers' right to organize and occupational health and safety.

Despite the fact that an identification and legal monitoring system is in place and legal compliance verification exercises are undertaken by the applicant, the demonstration of compliance with applicable federal, provincial, state or local laws and regulations must be made by all stakeholders operating on the delimited forest territory (TSFMA holders, BMMB bidders, Rexforêt,...) and not only for the activities under the certification applicant's supervision.

During the field audit it was mentioned that moose ravage detected and reported to a foreman by a forestry operator had not been subject to any particular protective action.

Three (3) minor Corrective Action Requests (CARs) were noted during this audit:

Nonconformity 1: Objectives 16: Training and Education

Performance Measure 16.1: Program Participants shall require appropriate training of personnel and contractors so that they are competent to fulfill their responsibilities under the SFI 2010-2014 Standard.

Indicator 4: Contractor education and training sufficient to their roles and responsibilities.

Nonconformity:

Despite having received the necessary training with regard to their roles and responsibilities concerning spills recovery, certain contractors had not provided operators with the proper material needed in the event of a spill (recovery material absent, 1 case; unknown location, 2 cases, inaccessible, 1 case).

Nonconformity 2: Objectives 18: Management Responsibilities on Public Lands

Performance Measure 18.1. Program Participants with forest management responsibilities on public lands shall participate in the development of public land planning and management processes.

Indicator 1: Participation in Planning Activities and Management of Public Lands

Nonconformity:

The roles and responsibilities of stakeholders involved in forest management for the FMUs concerned by certification and application of the programs for the standard's Objectives 1 to 7 are not clearly defined (applicant, DFA Beneficiaries' Representative, TSFMA holders, Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), Bureau de mise en marché des bois (BMMB), Rexforêt, Operational Table, Certification Table...).



**Bureau de normalisation
du Québec**

BNQ is a member of the National Standards System (NSS).

SFI® Public Report

Nonconformity 3: Objectives 20: Management Review and Continual Improvement

Performance Measure 20.1: Program Participants shall establish a management review system to examine findings and progress in implementing the SFI Standard, to make appropriate improvements in programs and to inform their employees of changes.

Indicator 2: Communication of progress in achieving objectives

Nonconformity:

The system used by the applicant to identify indicators and targets contained in the document SFI_2014 Table of Performance Measure Monitoring Results does not allow the applicant to report findings to management to examine progress in achieving objectives (in particular for Objectives 1 to 7).

These nonconformities were resolved by the company and the corrections were accepted by the Lead Auditor on February 27, 2015. A follow-up of the effectiveness will be done during the surveillance audit in 2016.

Certification Decision

The BNQ SFI Lead Auditor's report was produced and submitted to the client on February 6, 2015. Following the conclusions formulated by the Lead Auditor and on the basis of conclusive results following internal assessment of the case file, the registration of the SFI Program was confirmed by the BNQ on April 13, 2015.

Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

The BNQ is a certification body accredited by the Standards Council of Canada (SCC). The SFIS Program, among others, is included in its accreditation scope.